

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2016-32 du 25 août 2016 portant fin de fonction à l'Établissement français du sang

NOR : AFSK1630769S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la décision n° N 2015-12 du président de l'Établissement français du sang en date du 12 janvier 2015 portant nomination de M. Bertrand CAILLARD aux fonctions de directeur de l'immobilier,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur de l'immobilier de l'Établissement français du sang exercées par M. Bertrand CAILLARD à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2

La décision n° DS 2015-16 du 12 janvier 2015 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang est abrogée à compter de la même date.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 25 août 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS